

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20181019-0000019563-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 23/10/2018

Réception par le Préfet : 23/10/2018

Publication : 26/10/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-4-12-1

Séance du vendredi 19 octobre 2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 22 JUIN 2018

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT : M. DELMOND.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN.

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'article L 3121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au procès-verbal des réunions publiques du Conseil départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le procès-verbal de sa réunion publique du vendredi 22 juin 2018, joint en annexe de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité